

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2024

Date de convocation :	16 avril 2024
-----------------------	---------------

La séance a débuté à 20h00 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 11 voix.

Excusé : Jean-Claude CARTAILLER

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Laurent BARATEAU est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 25 mars 2024

Pas de remarque.

3. Vote des subventions 2024

Il est rappelé que l'enveloppe 2024 inscrite au BP s'élève à 14 000 euros. La commune a reçu 25 demandes de subventions en 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les montants de subventions suivants :

	Montant attribué en 2024 en euros	Observations
Club Sportif Vacheresse Val d'Abondance	3500	convention pluriannuelle
Anim'Ehpad	1108,80	1,60 euros par habitant
Ski club Chevenoz	1300	
Ecole de musique Vacheresse	500	6 enfants de la commune
Harmonie Municipale de Vacheresse	750	
APE Chevenoz	600	1000 pour voyage scolaire
Amicale Sapeurs Pompiers du Gavot	600	
Vtt Pays de Gavot	500	5 adhérents

SSIAD ADMR Chabalis-Est	500	
Secours en montagne	350	
AFN Chevenoz	400	
Ski Chablais Nordique	500	
Club des Aînés	300	
Donneurs de sang Vacheresse Chevenoz	400	
Rando Rose	400	
Mutame Savoie Mont-Blanc	80	
Souvenir Français	50	
Bleuet de France	30	
AS du Collège	300	
TOTAL	12 160	
Secours populaire	500	
Protection Civile	200	aide achat d'un véhicule d'un montant de 35000 €
APEI Thonon	200	2 personnes de la commune
TOTAL SUBVENTION PROPOSÉE	13 068,80 euros	

4. Bail pour les places de parking de la maison des sœurs

Afin de finaliser la vente de la maison des sœurs, il convient de délibérer concernant le bail pour les places de parking.

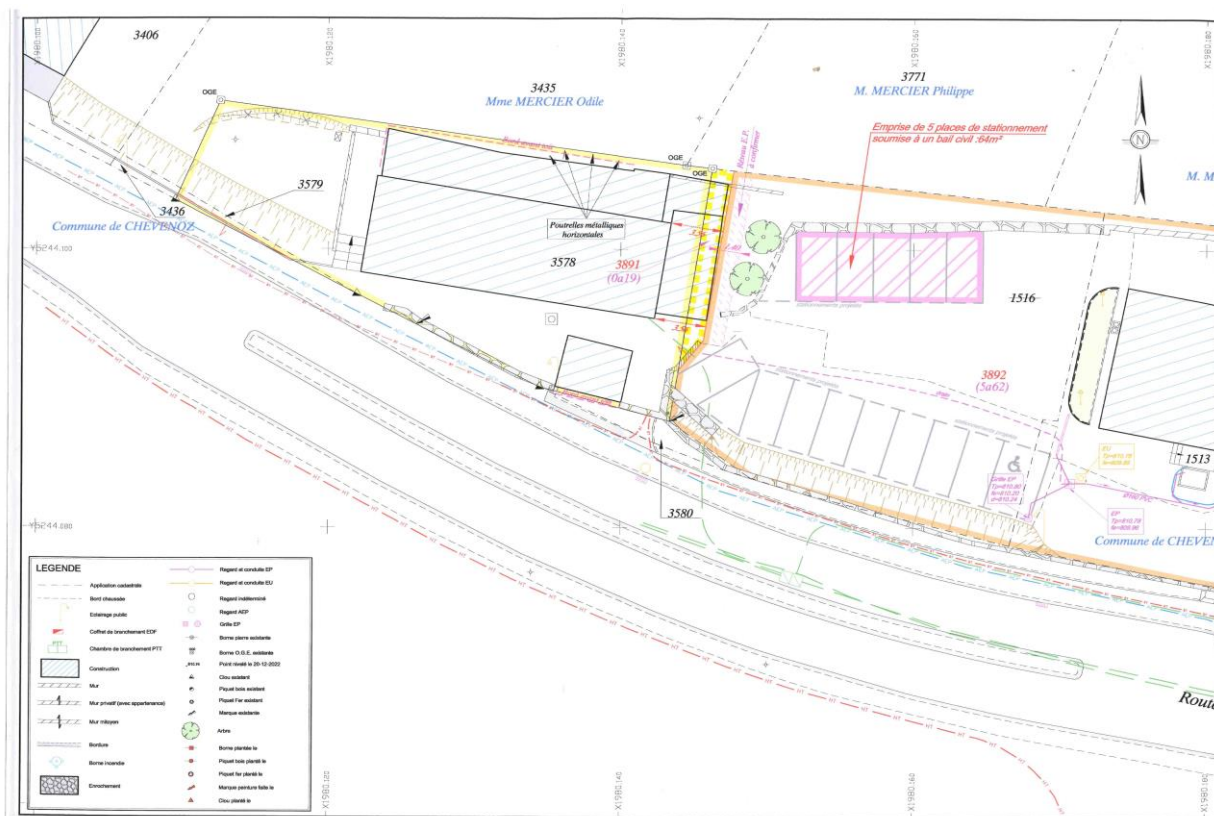
Il est proposé de signer avec la SAS MDS un bail de 40 ans renouvelable, pour 5 places de parking attribuées aux 5 appartements de la maison des sœurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer un bail de 40 ans reconductible pour 5 places de parking sur la parcelle A 3892 (ex Parcelle n°A 1516), attribuées aux 5 appartements de la maison des sœurs. Il est convenu que le montant de la redevance annuelle s'élèvera à 1500 euros.

5. Servitude maison des sœurs

Dans le cadre de la vente de la maison des sœurs, il convient de délibérer également sur la création d'une servitude de passage en surface et en tréfonds sur la parcelle A 3892 ((cadastrée avant division Parcelle n° A 1516)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'une servitude de passage en surface et en tréfond sur la parcelle A 3892 conformément au plan.



6. Constitution de la CAO (Commission d'appel d'offre) et du représentant de la commune à la CAO du groupement de commande pour les repas de la cantine

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne pour la constitution de la CAO (Commission d'appel d'offre) Claude LAUSENAZ-GRIS, Stéphanie LACROIX et Eric MERCIER GALLAY comme titulaires et Patrick MORIZE, Laurent BARATEAU et Robin NEGRE comme suppléants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne Patrick MORIZE comme représentant titulaire de la commune à la CAO du groupement de commande pour les repas de la cantine. Mme Karole BONTAZ est désignée comme suppléante.

7. Questions diverses

Demande de l'AFCVA de conventionnement avec la commune pour participer financièrement à hauteur de 14079 euros au fonctionnement des crèches de la Chapelle d'Abondance et d'Abondance, concernant 5 familles de la commune.

Après échange, le Conseil municipal décide de ne pas conventionner avec l'AFCVA.